

Laboratoires d'essais
Conseils & Ingénierie
Formation

Conception de bancs
Maintenance
Étalonnage

Marquage CE EMITECH 2 juin 2015



Sécurité électrique
Radiofréquence
CEM
Climatique & mécanique
Fiabilité
Hydraulique
Acoustique

Laboratoires d'essais
Conseils & Ingénierie
Formation

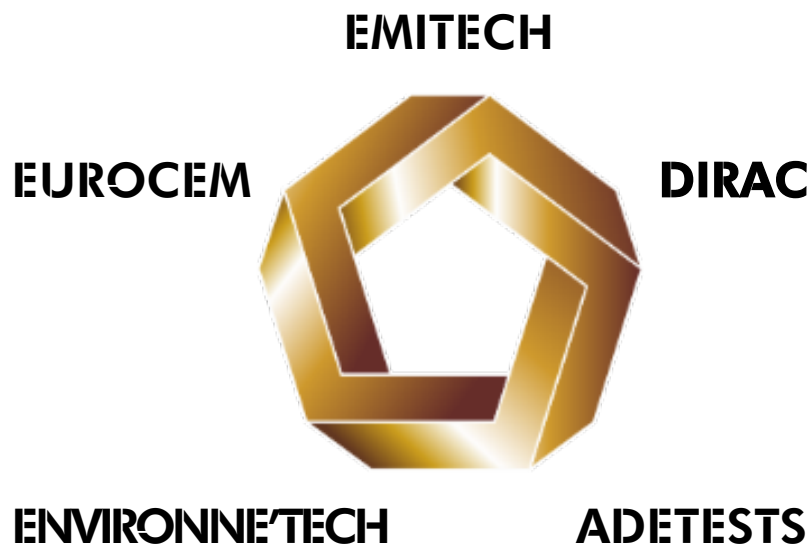
Conception de bancs
Maintenance
Étalonnage



GROUPE EMITECH

Sécurité électrique
Radiofréquence
CEM
Climatique & mécanique
Fiabilité
Hydraulique
Acoustique

Un partenaire unique pour une prestation globale



Nouvelle filiale depuis février 2015



EMITECH SA et 4 filiales à 100%

Effectif

Plus de 300 collaborateurs

Offre Globale

Synergie des moyens et des compétences

Proximité

16 centres en France - 23.000 m²

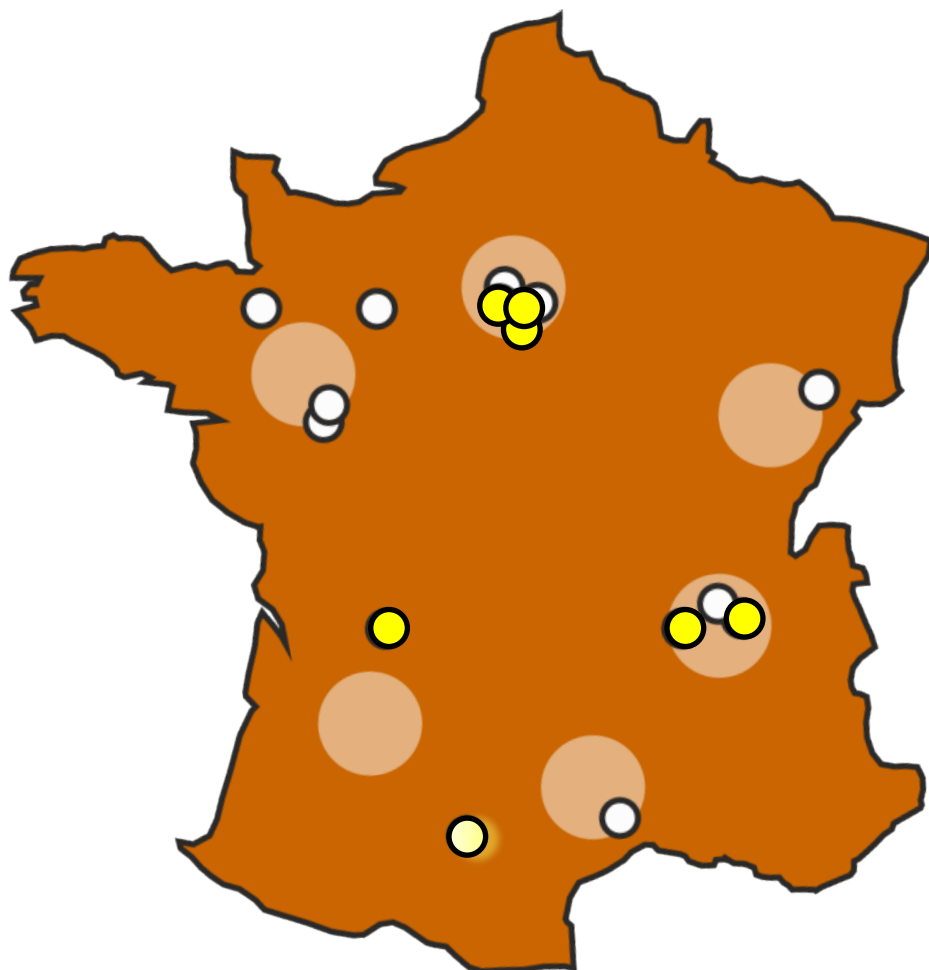
Groupe Indépendant

Emitech Finance (71%), Monsieur Matthieu COGNET Président Directeur Général (24%), et les Salariés (5%)

Siège Social

Situé à Montigny-le-Bretonneux (78)

Notre présence – 16 centres



- Branche Électrique
- Branche Climatique Mécanique

ILE-DE-FRANCE

Montigny Le Bretonneux,
Orgeval, Versailles,
Courtaboeuf, Dourdan

GRAND EST

Sochaux,

RHÔNE-ALPES

Lyon, Saint-Etienne,
Bourgoin-Jallieu,

GRAND SUD

Montpellier,

GRAND OUEST

Le Mans, Rennes, Angers,

SUD OUEST

Angoulême, Toulouse.

Vue globale

- ❑ **Spécialiste des essais en environnement s'appliquant à des équipements**
 - **Environnements Electromagnétiques**
 - Radiofréquence
 - Compatibilité ElectroMagnétique
 - Foudre indirecte
 - **Sécurité Electrique**
 - **Environnements Physiques**
 - Vibrations basses, moyennes et hautes fréquences
 - Mécanique
 - Climatique et physico-chimique
 - Hydraulique
 - Acoustique
 - Fiabilité

- ❑ **Des métiers complémentaires pour une offre globale**



Métiers et prestations

- Laboratoire d'essais
- Conseil et Ingénierie
- Formation
- Gestion de projets
- Maintenance et Métrologie

Notre démarche qualité et R&D

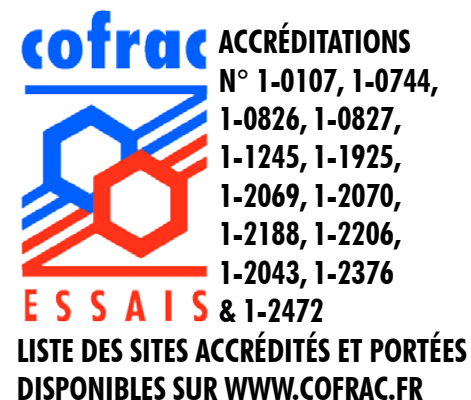
□ Un manuel qualité basé sur nos valeurs

- Garantie d'un **laboratoire tierce partie** (impartialité, indépendance, intégrité)
- Des essais de référence : **Traçabilité et métrologie**
- Le **bien-fondé technique** de nos méthode d'essais et procédures
- La **confidentialité** de nos prestations

➤ **Accréditation Cofrac – Respect des exigences NF EN ISO/CEI 17025**

□ Une démarche d'amélioration continue en collaboration avec nos clients

□ Nous accompagnons les projets innovants



Notre boîte à outil "mise sur le marché"

- **En Europe**

- **Marquage CE** – Directive CEM 2004/108/CE, Basse Tension 2006/95/CE et R&TTE 1999/05/CE
Organisme notifié au titre des principales directives européennes
- **Marquage e et E**
Directive 2004/104/CE & règle ECE n°10
Reconnaissance de TUV Automobile

- **Dans le monde**

- **Certification Body Testing Laboratory** en sécurité électrique et CEM dans le cadre du schéma OC
- **Accès aux marques de certification** par l'intermédiaire de nos partenaires

- **Des reconnaissances spécifiques**

- Amérique du Nord (FCC et IC), Arabie Saoudite, Japon, ...

- Notre connaissance du contexte réglementaire
- Notre maîtrise des procédures de déclaration de conformité
- La reconnaissance de nos résultats par les acteurs des marchés exports
- Un service dédié pour l'international

Laboratoires d'essais
Conseils & Ingénierie
Formation

Conception de bancs
Maintenance
Étalonnage

Généralités Marquage CE

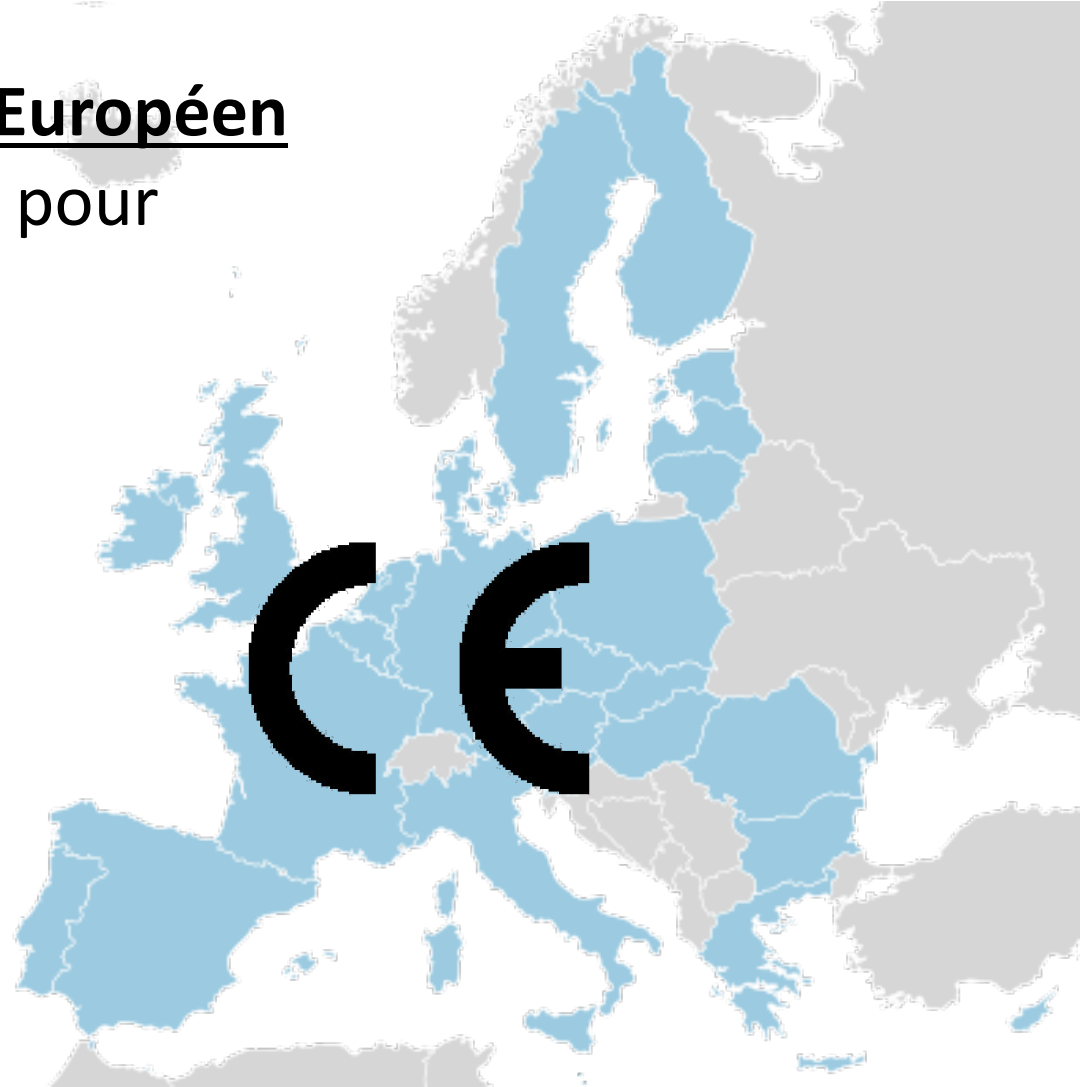


Sécurité électrique
Radiofréquence
CEM
Climatique & mécanique
Fiabilité
Hydraulique
Acoustique

Olivier HEYER
Responsable Site Montpellier

Marquage CE

- **Pour quoi faire ?**
 - Mettre sur le marché Européen des équipements sûrs pour la population et l'environnement
 - Directives
Nouvelle Approche



Marquage CE

- **Concepts de base :**
 - Libre circulation des marchandises
 - ≠ Libre utilisation
 - ⦿ Exigences locales
 - ⦿ Exigences d'environnements



Marquage CE



- **Concepts de base :**
 - Libre circulation des marchandises
 - Responsabilité laissée au fabricant ou son représentant
 - Démarches simplifiées (auto-certification)
 - Pérennité
 - ⦿ évolution technologique (communication, confort...)
 - ⦿ environnement (pollution, énergie...)
 - ⦿ mode, cultures (nouveauautés, design...)
 - Harmonisation
 - ⦿ des pratiques (Directives)
 - ⦿ des prescriptions techniques (Normes).

- **Éléments standards des Directives Nouvelle Approche**

- Domaine d'application
- Exigences essentielles
- Processus de certification
- Organismes tiers (Organismes Notifiés)
- Normes harmonisées – Parution au JOUE
- Déclaration de Conformité / Dossier Technique
- Marquage CE



Marquage CE

- **Comment s'y prendre**

- Rechercher la ou les Directives qui s'appliquent
- Pour chacune, étudier le processus adapté
- Ne pas hésiter à se faire aider (CCI, labo, autres...)
- Contacter l'Organisme Notifié le cas échéant
- Faire les vérifications techniques, si possible au moyen des Normes Harmonisées.
- Etablir la Déclaration de Conformité et le Dossier Technique
- Apposer le Marquage **CE**

Laboratoires d'essais
Conseils & Ingénierie
Formation

Conception de bancs
Maintenance
Étalonnage

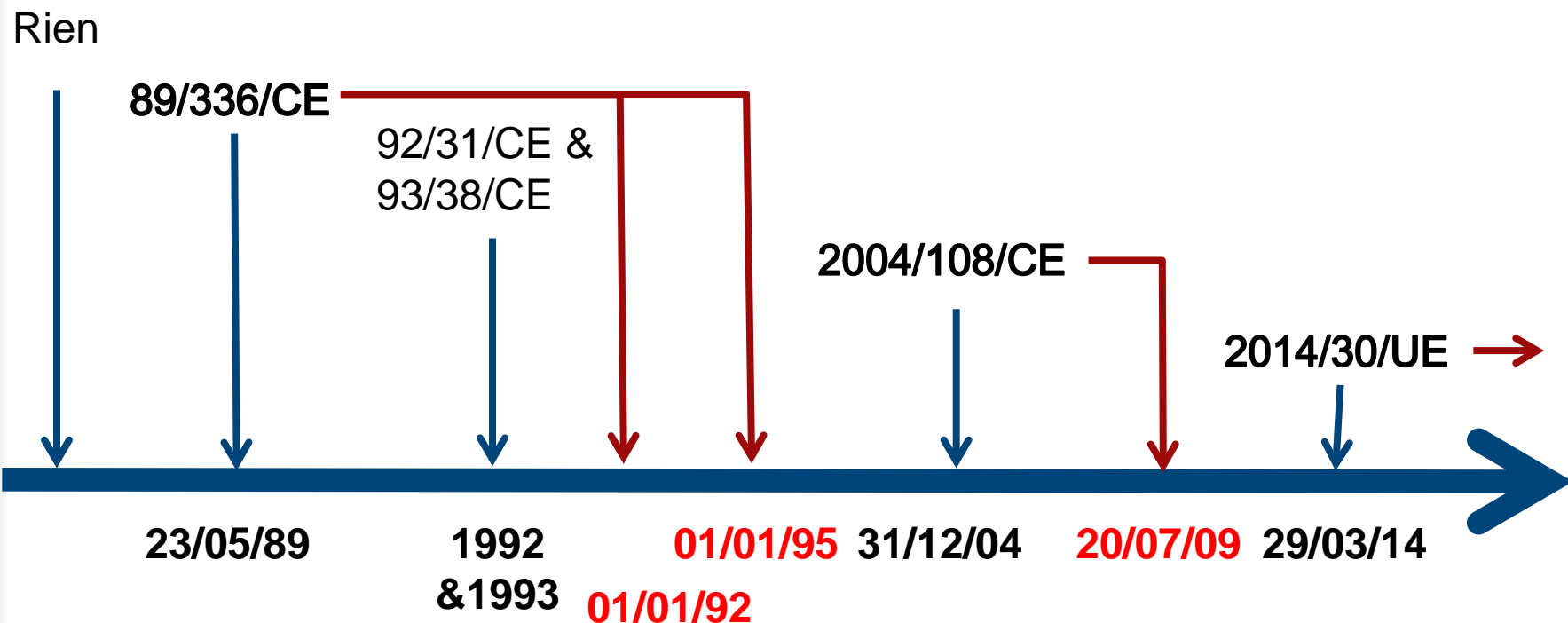
Nouvelle Directive CEM 2014/30/UE du 26/02/2014



Sécurité électrique
Radiofréquence
CEM
Climatique & mécanique
Fiabilité
Hydraulique
Acoustique

Ce qui change
Olivier HEYER
Responsable Site Montpellier

Genèse Directive CEM



Nouvelle Directive CEM 2014/30/UE

- **Refonte importante de la Directive CEM 2004/108/CE**
- **Se réfère au règlement n° 765/2008**
 - Accréditation des Organismes d'évaluation
 - Surveillance du marché
 - Principes généraux Marquage CE
- **Se réfère à la décision n° 768/2008/CE**
 - Cadre commun : commercialisation des produits.

Nouvelle Directive CEM 2014/30/UE

- **Domaine d'application:**

- Similaire : tous les produits neufs **ou d'occasion**

- Exit

- ⦿ Produits conformes de fait

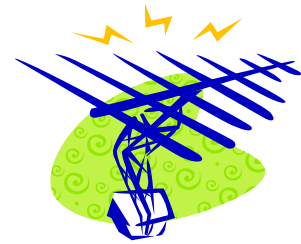
- ⦿ Equipements couverts par la R&TTE (99/05/CE)

- ⦿ Equipements aéronautiques et radioamateurs

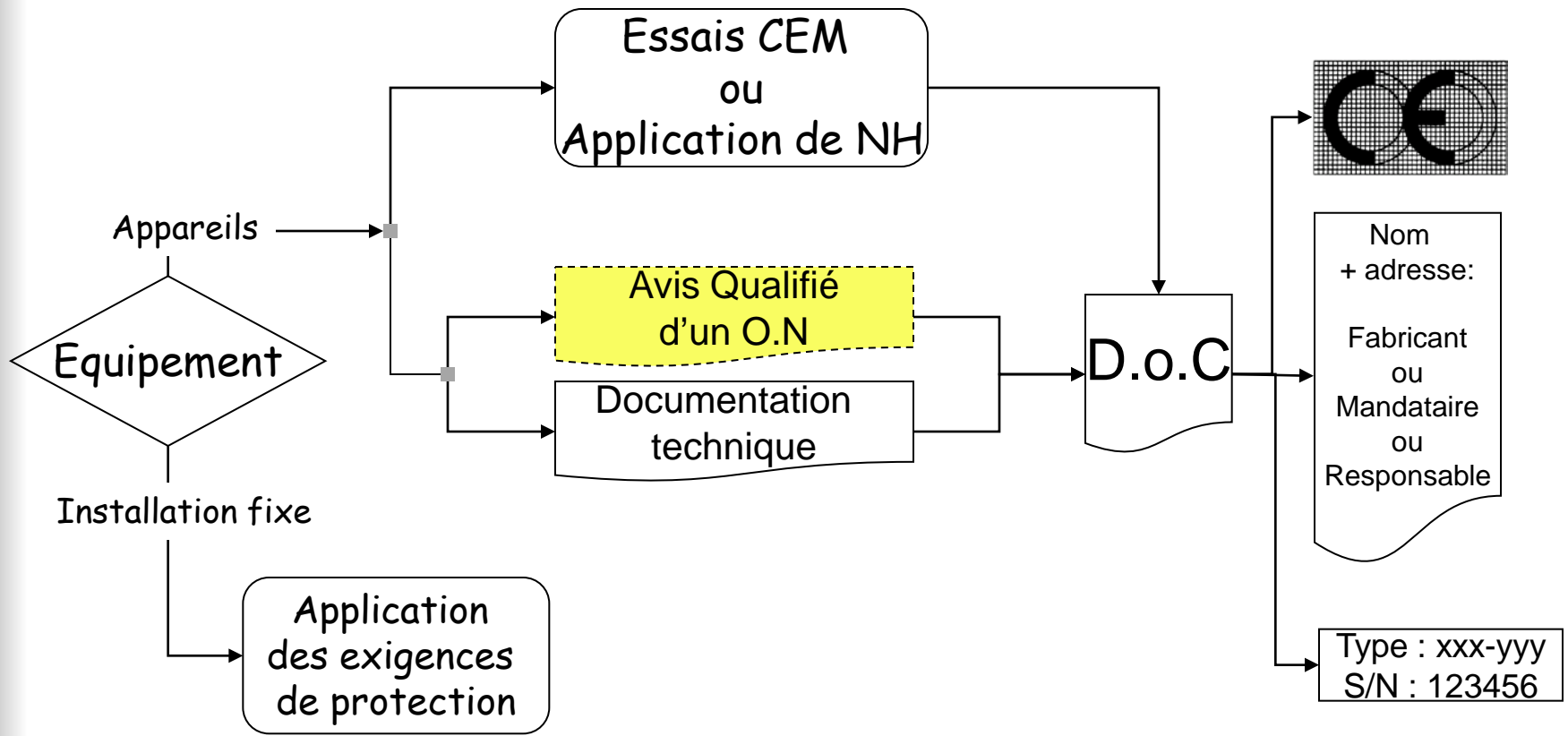
- ⦿ Kits d'évaluation sur mesure pour la R&D

- **Exigences essentielles :**

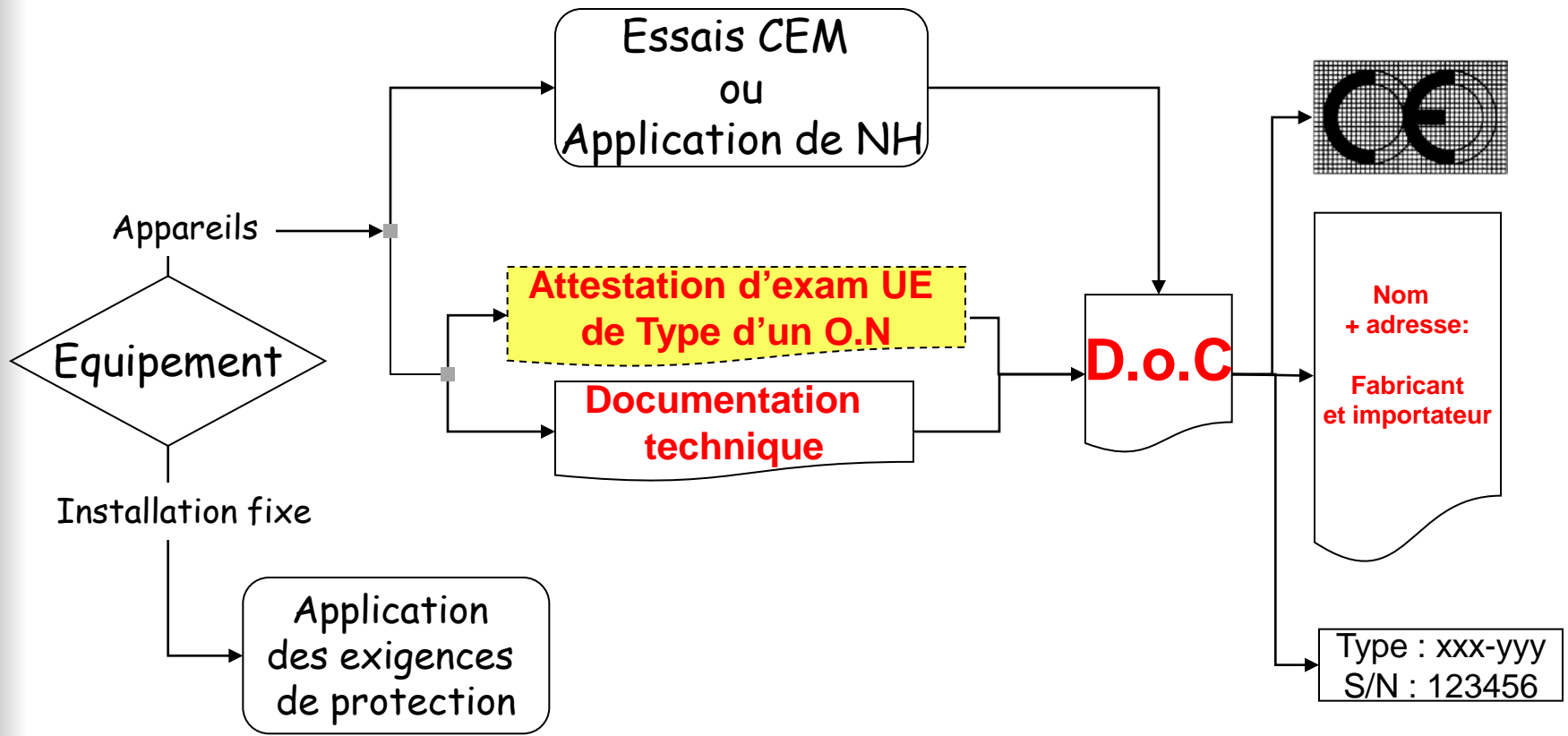
- Identiques (précision sur la **vente à distance**)



Processus général 2004/108/CE



Processus général 2014/30/CE



Nouvelle Directive CEM 2014/30/UE

- **Opérateurs économiques:**
 - Fabricant
 - Mandataire
 - Importateur
 - Distributeur
- **Opérateur → obligations à respecter.**
- **Priorité est donné au fabricant.**
 - Modification nom, marque ou produit
→ **Opérateur Economique = Fabricant**

Nouvelle Directive CEM 2014/30/UE

- **Obligations des fabricants (Article 7)**



- Vérifier des exigences essentielles.
- Etablir
 - ⦿ la documentation technique (**archivage : 10 ans**)
 - ⦿ la déclaration UE de conformité (**archivage : 10 ans**)
- Réaliser le processus d'évaluation de la conformité (seul ou via ON).
- Apposer le marquage CE .

Nouvelle Directive CEM 2014/30/UE

- **Obligations des fabricants (Article 7)**



- Etablir des **procédures pour suivre la conformité**

- ⬢ Modification du produit
- ⬢ Evolution de la normalisation

- Indiquer sur le produit (ou doc si trop petit)

- ⬢ Nom ou Raison sociale ou marque
- ⬢ Adresse postale
- ⬢ Élément identifiant le produit (N° de série, de lot....)

Nouvelle Directive CEM 2014/30/UE

- **Obligations des fabricants (Article 7)**



- Fournir des instructions et informations

- ⬢ **Précautions à l'installation**, au montage et à l'utilisation pour garantir les exigences
- ⬢ Restriction si conformité non assurée en zone résidentielle (émission)
- ⬢ Langue facilement compréhensible par l'utilisateur final

- Coopérer avec les autorités

- ⬢ Mettre en place des actions correctives si le produit fourni paraît non conforme (mise en conformité, rappel des produits...)
- ⬢ Fournir les informations et documents qui démontrent la conformité du produit sur requête des autorités.

Nouvelle Directive CEM 2014/30/UE

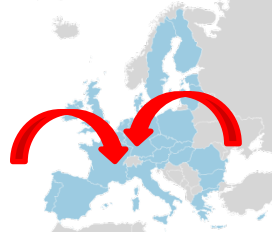
- **Obligations des mandataires (Article 8)**



- Exécuter les tâches indiqués dans le mandat qui inclut au moins:
 - ⦿ Disposer pendant au moins 10 ans et fournir, sur demande de l'autorité, la déclaration UE et la documentation technique
 - ⦿ Coopérer avec l'autorité nationale compétente pour éliminer les risques
- La vérification des exigences et l'établissement de la documentation technique ne peuvent pas lui être confié

Nouvelle Directive CEM 2014/30/UE

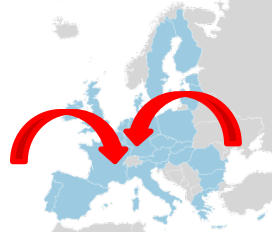
• Obligations des importateurs (Article 9)



- Ne mettre sur le marché QUE des appareils conformes.
 - ⬢ Met en conformité le cas échéant
 - ⬢ Risque → prévient le fabricant et l'autorité
 - ⬢ Met en place des actions correctives si le produit fourni paraît non conforme (mise en conformité, rappel des produits...)
- Indiquer sur le produit (ou l'emballage)
EN PLUS DU FABRICANT.
 - ⬢ Nom ou Raison sociale ou marque
 - ⬢ Adresse postale

Nouvelle Directive CEM 2014/30/UE

• Obligations des importateurs (Article 9)



- Vérifier que
 - ⬢ documentation et instructions sont bien fournies avec le produit
 - ⬢ marquage CE
 - ⬢ Nom et adresse du fabricant
- **Stocker et transporter** sans compromettre la conformité
- Coopérer
 - ⬢ Disposer pendant au moins 10 ans et fournir, sur demande de l'autorité, la déclaration UE et la documentation technique
 - ⬢ Coopérer avec l'autorité nationale compétente pour éliminer les risques

Nouvelle Directive CEM 2014/30/UE

• Obligations des distributeurs (Article 10)



- Vérifier que
 - ⦿ documentation et instructions sont bien fournies avec le produit
 - ⦿ marquage CE
 - ⦿ Nom et adresse du fabricant
 - ⦿ Nom et adresse de l'importateur
- **Stocker et transporter** sans compromettre la conformité
- Coopérer
 - ⦿ Disposer pendant au moins 10 ans et fournir, sur demande de l'autorité, la déclaration UE et la documentation technique
 - ⦿ Coopérer avec l'autorité nationale compétente pour éliminer les risques

Nouvelle Directive CEM 2014/30/UE

- **Identification des Opérateurs économique:**
 - Transmettre à l'autorité sur demande
 - ⦿ L'opérateur qui a fourni l'appareil
 - ⦿ L'opérateur a qui on a fourni l'appareil
 - **Traçabilité** sur 10 ans



Nouvelle Directive CEM 2014/30/UE

- **Procédures (au choix):**

- Contrôle interne de la fabrication

- ❖ Auto certification identique

- ❖ **Précision et explication** de la documentation technique

- Examen UE de type (Organisme Notifié) + Contrôle

- ❖ Examen de la documentation (**sans échantillon**)

- ❖ Examen partiel des exigences possible

- ❖ Etablissement d'un **rapport d'évaluation** et d'une **attestation d'examen UE de type**

- ❖ L'ON transmet à l'autorité la liste des attestations.



Nouvelle Directive CEM 2014/30/UE

- Déclaration UE de conformité :



- Doit être **mise à jour en continu et traduite** dans la langue des pays visés.
- Si le produit relève de plusieurs directives de marquage CE il peut n’y avoir qu’une seule déclaration

Déclaration UE : 2014/30/UE

Directive 2004/108/CE	Directive 2014/30/UE
Modèle de produit, n° de type, de lot ou de série	
Nom et adresse du fabricant ou de son mandataire	
-	La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant
Identification du matériel	Identification du matériel permettant sa traçabilité (si nécessaire : image couleur)
-	L'objet de la déclaration décrit ci-dessus est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union applicable (Directive(s))
Références et dates des normes harmonisées pertinentes appliquées ou des autres spécifications techniques par rapport auxquelles la conformité est déclarée	
	Le cas échéant, l'organisme notifié ... (nom, numéro) a effectué ... (description de l'intervention) et a établi le certificat (réf.)
l'identité et la signature de la personne habilitée à engager le fabricant ou son mandataire.	
	Lieu d'établissement et fonction du signataire

Nouvelle Directive CEM 2014/30/UE

- **Mise en application:**
 - Adoption et publication au plus tard le 19 avril 2016
 - Application des dispositions à partir du

20 avril 2016.

- **A cette date la directive 2004/108/CE sera abrogée**
- **On ne doit pas appliquer la directive 2014/30/UE avant cette date.**

Nouvelle Directive CEM 2014/30/UE

Merci pour votre attention

Olivier HEYER

T: 04 67 87 11 02

E-Mail : o.heyer@emitech.fr

**EMITECH Montpellier est Organisme Notifié /accrédité COFRAC
reconnu FCC et CSA.**

Nos métiers complémentaires

laboratoire d'essais, conseil, ingénierie formation et simulation numérique

Nos domaines d'activité

**sécurité électrique, EUP/ERP, radiofréquence, mesure santé, CEM
acoustique, climatique, mécanique et fiabilité.**

